



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CoViD-19, soins de réanimation & troubles psychiques :

> L'AJAR, l'AJPJA, l'AFFEP et le SNJMG veillent ensemble au respect de l'égalité d'accès aux soins.

Paris, le 14/04/2020.

La crise sanitaire que nous traversons actuellement a un impact considérable sur l'ensemble du système de santé en France, et impose une réorganisation permanente des services et des pratiques médicales, afin de préserver au mieux la qualité des soins.

En cette période, inédite et bouleversante, nous devons faire face à des prises de décisions complexes, en particulier en ce qui concerne les conditions d'accès aux soins intensifs et à la réanimation pour les personnes les plus sévèrement atteintes par le virus. Nous sommes également confrontés à l'enjeu éthique de prioriser l'accès à des ressources thérapeutiques, humaines et matérielles réparties de façon inégales sur le territoire, dans un contexte sanitaire dégradé.

Dans ce contexte, nous faisons le constat que l'accès aux soins de réanimation apparaît comme une source d'inquiétude pour l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale (professionnels, usagers, proches et aidants), qui s'interroge sur les conditions d'accès à ces soins pour les personnes vivant avec un trouble psychique qui le nécessiteraient.

Par conséquent, l'Association des Jeunes Anesthésistes Réanimateurs (AJAR), l'Association des Jeunes Psychiatres et des Jeunes Addictologues (AJPJA), l'Association Française Fédérative des Étudiants en Psychiatrie (AFFEP) et le Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes (SNJMG) rappellent ensemble que le recours aux soins critiques et de réanimation est non seulement fondé sur des principes éthiques intangibles (respect de la dignité, équité, bienfaisance, non malfaisance et confidentialité) mais également sur la prise en compte de l'avis du patient ou de son entourage, ainsi que d'éléments objectifs concernant l'état de santé antérieur et actuel de la personne, et l'estimation des séquelles éventuelles dans les suites de la réanimation. Aussi, les décisions sont systématiquement prises de façon collégiale et personnalisée, et répondent nécessairement aux principes de non discrimination et de non stigmatisation.

Nous tenons à rappeler fermement que l'ensemble de ces principes s'applique à toutes les personnes, dont celles vivant avec un trouble psychique, comme l'a récemment rappelé le Ministre des Solidarités et de la Santé et comme le souligne la récente note de la Haute Autorité de Santé du 1^{er} avril dernier : *« les unités de soins intensifs ou de réanimation doivent veiller à appliquer les mêmes critères d'accès à la réanimation aux personnes souffrant de pathologies psychiatriques et atteintes de COVID-19 qu'à l'ensemble de la population. La présence d'un diagnostic psychiatrique ne peut pas être un critère de refus de réanimation ».*

Il est de notre responsabilité commune de rester vigilants sur l'existence de situations échappant à ces règles éthiques et déontologiques de bonnes pratiques pour les personnes vivant avec un trouble psychique. Aussi, afin d'effectuer une veille et d'objectiver si de telles situations sont décrites sur le terrain, l'AJAR, l'AJPJA, l'AFFEP et le SNJMG diffusent un [court questionnaire](#) à destination de l'ensemble des médecins réanimateurs, des médecins psychiatres/addictologues et des médecins généralistes.

Nous tenons à témoigner tout notre soutien et notre confraternité à l'ensemble du corps soignant et réaffirmons notre position, commune et unanime, veillant au respect de l'égalité d'accès aux soins pour tou-te-s, et à l'absence de limitation d'accès aux mesures réanimatoires pour les personnes vivant avec un trouble psychique.

AFFEP (Association Française Fédérative des Étudiants en Psychiatrie) - Marine Gilsanz, Présidente

AJAR (Association des Jeunes Anesthésistes Réanimateurs) - Sarah Sellam, Présidente

AJPJA (Association des Jeunes Psychiatres et des Jeunes Addictologues) - Déborah Sebbane, Présidente

SNJMG (Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes) - Benoit Blaes, Président

Contacts Presse

Marine Gilsanz > president@affep.fr - 06.77.94.68.32

Sarah Sellam > hello@ajar-fr.com - 06.74.37.56.11

Déborah Sebbane > president@ajpja.fr - 06.20.57.87.76

Benoit Blaes > presidence@snjmg.org - 07.61.99.39.22